

Questions diverses portées par le SE-Unsa à l'ordre du jour de la CAPD du 25 janvier 18

Liste complémentaire

1. Est-ce que les LC 2016-2017, qui sont PES cette année, auront des points d'AGS au titre de la période allant du 6 octobre 2016 au 31 août 2017 pour le mouvement départemental 2018 ?
2. Concernant l'arrêté d'affectation des LC 2016-2017, le codage indiqué est « en renouvellement » car il n'est pas possible d'indiquer qu'ils sont en année de stage. Peut-on nous assurer qu'en cas de non-validation par le jury en fin d'année, ils seront autorisés à faire une « vraie » année de renouvellement ?

Primes

3. Enseignants référents et prime REP/REP+ : Pouvez-vous nous confirmer que depuis l'arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention, ces derniers bénéficient des indemnités correspondantes, au prorata de l'exercice des fonctions ?

I PROF

4. Pourquoi certains enseignants ont vu leur note d'inspection de l'année scolaire 2016-2017 supprimée sur I PROF ?

AESH

5. Combien d'AESH ayant fait la demande pour passer de 20 à 24 heures hebdomadaires ont reçu une réponse favorable ?

Dédoublage des CP et CE1 en REP et REP+

6. La circulaire étant parue, un grand nombre de questions restent sans réponse jusqu'à la publication de la circulaire du mouvement. Pouvons-nous arrêter dès aujourd'hui une date pour le groupe de travail visant à définir les règles du mouvement en conséquence afin de répondre aux multiples inquiétudes ?